

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

## Annexe 12

### **ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

#### **43<sup>e</sup> REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

*(Organisée virtuellement par la Banque Centrale du Congo)*

#### **DEUXIEME SEMINAIRE CONTINENTAL DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA) POUR L'ANNEE 2021 SUR LE THÈME**

**"LES NIVEAUX ELEVES DE PRETS NON PERFORMANTS EN AFRIQUE : DETERMINANTS  
ET IMPLICATIONS POUR LA STABILITE FINANCIERE ET L'ECONOMIE REELLE DANS LA  
REGION".**

**Organisé par** Central Bank of Egypt

(28 - 30 juin 2021)

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

## **1. INTRODUCTION**

Conformément à la décision prise lors de la réunion extraordinaire du Bureau du 26 novembre 2020, le deuxième Séminaire Continental de l'année 2021 de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) s'est tenu virtuellement du 28 au 30 juin 2021, sur le thème "Niveaux élevés de Prêts Non Performants en Afrique : Déterminants et implications pour la stabilité financière et l'économie réelle dans la région". Ce Séminaire a été accueilli par la Central Bank of Egypt (CBE). Cent soixante-six (166) délégués de trente-quatre (34) Banques Centrales membres et dix-huit (18) délégués de neuf (9) institutions régionales et internationales ont participé au Séminaire. La liste des participants est jointe en annexe au rapport.

## **2. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture était présidée par l'Honorable Mohamed Abou Moussa, Premier Sous-Gouverneur pour la Supervision Hors-Site de la Central Bank of Egypt.

Dans ses observations liminaires, le Dr. Djoulassi Kokou Oloufada, Secrétaire Exécutif de l'ABCA, au nom du Président de l'ABCA, l'Honorable John Rwangombwa, Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda (BNR), et en son nom propre, a exprimé sa profonde gratitude à la Central Bank of Egypt pour avoir accepté d'accueillir le deuxième Séminaire Continental de l'année et pour avoir pris d'excellentes dispositions techniques pour lancer les travaux. Il a également remercié le personnel de la Central Bank of Egypt pour son étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ABCA et a profité de cette occasion pour exprimer sa sincère gratitude pour leur constante disponibilité, leur compétence et professionnalisme. Il les a également remerciés d'avoir été une source inestimable de soutien au Secrétariat de l'ABCA pour assurer le succès de ce deuxième Séminaire virtuel.

En outre, il a remercié tout particulièrement les experts qui ont accepté de partager leurs connaissances sur les thèmes du séminaire. Il a également salué la présence d'institutions africaines et internationales et les a remerciées pour leurs contributions à cet événement et l'excellente relation de collaboration avec l'ABCA. Enfin, le Secrétaire Exécutif a salué les collègues des Banques Centrales membres de l'ABCA pour leur participation massive, montrant clairement que les Banques Centrales membres de l'Association sont remarquablement déterminées à contribuer de manière significative au processus d'intégration monétaire et financière de l'Afrique.

Il a ajouté que le Séminaire Continental se déroule dans un contexte où la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19 a induit une augmentation significative des créances douteuses, stimulant le débat sur les Prêts Non Performants. Le Secrétaire Exécutif a indiqué que les principaux objectifs du second Séminaire Continental sont de contribuer à une meilleure compréhension du concept de Prêts Non Performants (PNP) et des impacts de la crise sanitaire actuelle sur la dynamique des PNP. Le Séminaire met également en évidence les facteurs qui induisent leur accumulation dans les institutions de crédit en Afrique et les interactions entre les PNP et l'inclusion financière. Il évalue enfin l'impact des PNP sur la stabilité du système financier et l'économie réelle dans la région.

Terminant ses remarques, le Secrétaire Exécutif a souligné que cet événement constitue une excellente occasion de partager des expériences sur les Prêts Non Performants et d'avoir des discussions fructueuses qui génèrent des idées pertinentes et profondes pour formuler des recommandations pratiques.

Dans son discours d'ouverture, l'Honorable Mohamed Abou Moussa, Premier Sous-Gouverneur de la Central Bank of Egypt, a souhaité la bienvenue à tous les participants à ce deuxième Séminaire Continental à l'effet échanger des expériences. En outre, il a transmis à tous les participants les salutations de Son Excellence le Gouverneur de la Central Bank of Egypt, M. Tarek Amer et les Vice-Gouverneurs, M. Gamal Negm et M. Ramy Abulnaga.

Il a remercié le Secrétaire Exécutif de l'ABCA et tous les collègues de l'Association pour leurs efforts continus et leur coopération avec la Central Bank of Egypt, dans l'organisation de cet important Séminaire. Il a également remercié ses collègues de la CBE, sous la direction du Dr. Naglaa Nozahie, Sous-Gouverneur, pour leur dévouement total et leurs efforts pour organiser ce séminaire.

Outre les problèmes économiques nationaux dans chaque pays, l'Honorable Moussa a rappelé que la dernière décennie a été un défi pour tous les superviseurs de banques pour faire face aux lacunes posées par les crises financières internationales jusqu'à la pandémie de COVID-19. Ces problèmes ont conduit de nombreuses juridictions à des niveaux de stock élevés de PNP qui limitent la capacité des banques à soutenir l'économie réelle. Ces dernières années, les Banques Centrales ont contribué à orienter les efforts visant à réduire le stock d'actifs non performants dans les bilans de leurs banques.

Il a remarqué que les superviseurs sont actuellement tenus de gérer de manière adéquate les macro et micro risques afin de disposer de systèmes d'alerte précoce pour traiter les PNP, permettant d'éviter leur impact sur la liquidité, car les PNP sont parmi les principales causes du risque de liquidité. Par conséquent, les institutions financières supervisées devraient classer rapidement leurs portefeuilles de prêts. En outre, il a noté que des processus de licence appropriés et efficaces pour les Responsables des risques et des processus de gouvernance efficaces sont des piliers fondamentaux favorisant la réduction des niveaux de PNP par les institutions financières. Il a également indiqué que l'application d'une méthodologie de provisionnement efficace et adéquate telle que l'utilisation de la Perte de Crédit Attendue (PCA) pour l'IFRS9 est essentielle pour réduire les PNP.

L'Honorable Moussa a ajouté que les conseils appropriés donnés par les superviseurs aux banques sur les PNP, y compris un ensemble de meilleures pratiques, ont joué un rôle important dans la réduction du volume des PNP. Grâce à ces efforts, de nombreux systèmes bancaires sont entrés dans la crise de la pandémie dans une position relativement forte. Néanmoins, on s'attend à ce que les PNP augmentent à nouveau dans les mois à venir, à mesure que l'impact de la crise de COVID-19 sur l'économie réelle s'intensifie.

Après avoir donné un bref aperçu de la manière dont la CBE a traité les PNP au cours de la période écoulée, il a affirmé que la plupart des banques (plus de 60) du secteur bancaire égyptien en 2004 étaient insolubles, en raison d'un stock important de PNP qui dépassait 30,0% du total des prêts. Ainsi, la CBE a mis en place un plan national, avec le Ministère des Finances et le Ministère des Investissements, pour le traitement des PNP de l'Administration Publique au niveau du secteur bancaire. En ce qui concerne le secteur privé, la Central Bank of Egypt a lancé une série d'initiatives telles que la création d'un mécanisme de conciliation et d'arbitrage en vue de régler les questions en suspens relatives au volume des PNP impliquant plusieurs prêteurs. En outre, la CBE a travaillé sur une série de fusions et d'acquisitions pour renforcer le secteur bancaire.

Le premier Sous-Gouverneur a indiqué que ce travail soutenu pendant six (6) ans a conduit à un secteur bancaire géré de manière adéquate et capable de supporter les chocs. Le

nombre de banques, qui était de plus de 60, est actuellement de 38 banques solides. Le ratio des créances douteuses a été ramené de plus de 30% à 3,5% actuellement. Le ratio de couverture, qui indique le niveau adéquat de PNP garanti, a augmenté de 92,5% en 2010 à 95,0%. Bien que le nombre de banques ait diminué, le nombre d'agences a presque doublé, passant de 2 800 agences en 2004 à environ 4 500 en mars 2021, ce qui permet aux 38 banques robustes de renforcer l'inclusion financière. Il a mentionné que les niveaux de capital ont augmenté très fortement avec un CAR conforme à Bâle III qui est passé d'environ 16% en 2010 à son niveau actuel de 19%, le capital de première catégorie (Tier 1) constituant près de 90% de la composante capital. En outre, le capital de base a été multiplié par cinq, passant d'environ 117 milliards d'EGP en 2013 à son niveau actuel d'environ 620 milliards d'EGP.

Il a indiqué que le secteur bancaire égyptien est très liquide pour supporter les chocs. En outre, il a révélé qu'un Département de la supervision bancaire de la CBE avait été mis en place, en plus du Département macroprudentiel créé depuis 2008, en vue de surveiller les 200 plus grands emprunteurs et les plus grandes industries emprunteuses comme moyen d'alerte précoce du système. Ces ratios, chiffres et mesures aident le secteur bancaire égyptien à tenir bon en temps de crise et à soutenir ses clients, en particulier ceux qui ne sont pas performants.

Il a souligné que la CBE avait pris des mesures préventives proactives pour endiguer et compenser les implications négatives de la pandémie de COVID-19. Pendant la crise, ces mesures visaient à maintenir l'équilibre entre la préservation de la stabilité financière, le maintien de la solidité du système bancaire et le soutien de l'activité économique. La CBE a fait preuve de fermeté et de détermination pour atténuer les effets de la pandémie grâce à plusieurs initiatives et mesures.

De plus, il a indiqué que la CBE a lancé des initiatives pour les secteurs économiques les plus touchés tels que l'industrie, l'agriculture, la construction et le tourisme en diminuant les taux d'intérêt. Ces initiatives concernaient également les clients non performants dans différents secteurs économiques en restructurant leurs dettes non performantes pour profiter des fonds des banques pendant la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, les banques ont reçu l'ordre d'accorder un moratoire de six (6) mois sur toutes les créances de leurs clients sans facturer de frais d'intérêts de retard ou d'amendes supplémentaires. Ce moratoire a pris fin en septembre 2020 sans laisser les banques en difficultés financières.

Enfin, le premier Sous-Gouverneur a encouragé toutes les autorités de surveillance africaines à se concentrer sur les tests de résistance, la distribution de dividendes et la planification du capital par le biais d'un processus interne approprié d'évaluation de l'adéquation du capital pour que les banques soient solides en cas de crise et à mettre en œuvre différentes initiatives au niveau des clients performants pour éviter qu'ils ne deviennent non performants et également sur les clients non performants. Pour que le défi des PNP dans les pays africains soit relevé de manière efficace, les banques doivent s'assurer qu'elles ont la capacité opérationnelle de traiter rapidement et complètement les PNP à un stade précoce. Un plan global de lutte contre la hausse des PNP en Afrique est essentiel pour faire face aux conséquences du choc de la COVID-19.

### **3. STRUCTURE DU SEMINAIRE**

Le séminaire était structuré comme suit : des personnes ressources ont présenté trois sous-thèmes. En outre, des représentants des Banques Centrales ont partagé leurs expériences. Enfin, trois sessions en petits groupes (ateliers) ont été organisées pour

discuter de sujets spécifiques et mettre en évidence l'étendue des PNP dans les institutions de crédit en Afrique, l'interaction entre l'inclusion financière et les PNP et les stratégies visant à les réduire. Les ateliers permettent de faire des recommandations au Conseil des Gouverneurs pour examen.

### **3.1 Session plénière 1 : Présentation des sous-thèmes**

Mr. Mohamed Abd El-Rehim, Directeur des Risques, National Bank of Egypt (NBE), Dr. Ashraf Bahie Eldin, Premier Sous-Gouverneur, Central Bank of Egypt, Mr. Kahled Bassiouny, Directeur Général, Département de l'Inclusion Financière, Central Bank of Egypt, et Mr. Imanuel Hawanga, Adjoint au Directeur, Bank of Namibia, ont présenté respectivement les trois sous-thèmes suivants:

- augmentation des Prêts Non Performants en Afrique: inventaire et impact sur la stabilité financière ;
- interaction entre les Prêts Non Performants (PNP) et l'inclusion financière ;
- résolution des Prêts Non Performants: quelles stratégies pour les Banques Centrales africaines ?

#### **a) Augmentation des Prêts Non Performants en Afrique : inventaire et impact sur la stabilité financière**

La première présentation a porté sur une vue d'ensemble des Prêts Non Performants (PNP), les réponses des autorités à la crise de la COVID-19 et l'expérience de la NBE dans la gestion des PNP.

Selon la définition de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), M. Abd El-Rehim a indiqué que les Prêts Non Performants représentent :

- toutes les expositions qui sont "en défaut" selon les normes de Bâle, le cas échéant ;
- toutes les expositions dépréciées conformément au cadre comptable applicable ; ou
- toutes les autres expositions qui ne sont pas en défaut ou dépréciées. Mais il s'agit d'expositions importantes qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou pour lesquelles il existe des preuves que le remboursement intégral du principal et des intérêts sans réalisation de la garantie est improbable, quel que soit le nombre de jours de souffrance de l'exposition.

Par rapport à d'autres régions, il a souligné que l'Afrique subsaharienne (ASS) avait historiquement enregistré des niveaux élevés de Prêts Non Performants (PNP) dans le secteur bancaire, avec des ratios de PNP dépassant 10,0% en moyenne depuis le milieu des années 2010. En 2018, le ratio de PNP était estimé à 11,7% du total des prêts en ASS, contre 8,4% pour l'Asie du Sud et 3,8% pour l'Europe et l'Asie centrale.

En outre, le présentateur a souligné deux (2) facteurs qui affectent les PNP, à savoir les déterminants macroéconomiques et ceux liés aux banques. Les déterminants macroéconomiques concernent la détérioration de l'environnement macroéconomique et l'augmentation de la dette publique. Selon une étude du Fonds Monétaire International (FMI) menée de 1994 à 2018, une baisse d'un point de pourcentage de la croissance économique réduit la capacité des emprunteurs à assurer le service de la dette, augmentant instantanément le ratio des PNP du pays de 0,2% à l'impact et de 0,4 à 0,6% à moyen

terme. En outre, une dette publique plus élevée augmente la prime de risque souverain, ce qui affecte les coûts de financement et les taux de prêt des banques. Par ailleurs, les déterminants spécifiques aux des banques comprennent l'efficacité, la rentabilité de la banque, les prêts bancaires, l'aléa moral et la gouvernance.

L'analyse du FMI au niveau des banques montre qu'une hausse de 1% du ratio des PNP des banques est associée à une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques d'environ 6,9%, à une réduction des fonds propres des banques de 6,5% et à une baisse des prêts bancaires d'environ 3%, ce qui réduit les bénéfices d'exploitation des banques.

De plus, M. Abd El-Rehim a ajouté que la pandémie de COVID-19 a eu des impacts sur le niveau des PNP. Selon les prévisions de Moody's, les PNP en Afrique doubleront en 2021 par rapport à 2019, lorsque les mesures relatives à la suspension des remboursements prises pendant la pandémie expireront.

Les mesures prises par les autorités d'ASS pour enrayer la crise sanitaire sont principalement les suivantes :

- le moratoire sur le remboursement des dettes des entreprises ou des particuliers exposés ;
- l'encouragement des banques à restructurer les prêts, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ;
- l'assouplissement des normes prudentielles sur le capital ;
- l'utilisation de réserves de capital ;
- l'assouplissement des directives prudentielles sur le traitement des pertes sur créances en révisant ou en suspendant les règles de provisionnement et de classification pour des catégories de prêts spécifiques ;
- la suspension des informations négatives sur le crédit ;
- l'émission de directives sur la distribution des dividendes et des primes en espèces afin de garantir la préservation du capital des banques ; et
- le soutien à l'octroi de crédit pour encourager les banques à continuer de prêter au secteur privé et permettre aux institutions publiques telles que les Banques Centrales ou les banques de développement de prêter directement au secteur privé.

Selon les projections du FMI, ces réponses à la crise de la COVID-19 pourraient conduire à une reprise de la croissance du PIB des pays d'ASS, qui devrait s'établir à 3,4% et 4,0% en 2021 et 2022, contre -1,9% en 2020.

Le présentateur a également montré que les PNP ont des impacts sur l'offre de crédit. Il a indiqué que des PNP plus élevés entraînent des provisions pour dépréciation plus importantes, des coûts opérationnels/juridiques et de financement plus élevés. Il a également ajouté qu'un niveau important de PNP réduit les revenus d'intérêts sur les prêts, induit un temps de gestion et des coûts de service supplémentaires, et augmente la pondération des risques.

Pour l'Egypte, M. Abd El-Rehim a montré que les autorités monétaires et fiscales avaient pris des mesures visant à freiner l'impact négatif de la COVID-19, compte tenu des récents développements mondiaux suite à pandémie de COVID-19. Il a indiqué que le Ministère

égyptien des Finances a consacré le budget de l'exercice 2020/21 à la réalisation d'une croissance durable et inclusive tout en favorisant le développement humain et en mettant en œuvre des réformes structurelles de grande envergure. Il s'agit notamment d'un plan de relance de 100 milliards d'EGP (6,4 milliards USD), d'incitations fiscales en augmentant la limite d'exonération fiscale, de la réduction du prix du gaz naturel et de l'électricité pour l'industrie, etc.

Au niveau des autorités monétaires, il a déclaré qu'elles avaient réduit le taux de dépôt au jour le jour de 400 points de base et les taux d'intérêt de 10 à 8% pour le financement des prêts hypothécaires destinés à la classe moyenne. Elles ont également retardé de six (6) mois le paiement des crédits pour tous les particuliers, les PME et les sociétés, et ont soutenu la rénovation des hôtels, ainsi que les entreprises et les particuliers en difficulté financière. En outre, la CBE a alloué 100 milliards d'EGP par le biais des banques à un taux d'intérêt de 8,0% pour financer les secteurs privés.

Le FMI a prévu que ces mesures pourraient conduire à une reprise progressive du taux de croissance du PIB égyptien, qui devrait ressortir à 2,5% et 5,7% en 2021 et 2022, respectivement, contre 3,6% en 2020.

S'agissant de la National Bank of Egypt (NBE), la banque d'Etat créée en 1898, M. Abd El-Rehim a indiqué que la NBE avait adopté une stratégie visant à passer d'un modèle commercial de banque d'Etat à un modèle commercial de banque régionale afin d'être résiliente pour une croissance durable. Il a déclaré que ces mesures étaient principalement basées sur les éléments constitutifs suivants :

- la restructuration de l'organisation ;
- l'amélioration des capacités du capital humain ;
- le développement inclusif de l'informatique et du système d'exploitation ;
- la gestion des risques ; et
- la résolution du problème des prêts avec des actions correctives et préventives.

Ces mesures ont permis d'infléchir la tendance des PNP de la NBE, qui est ressortie à 1% en mars 2021, contre 1,6% en décembre 2019 et 5,2% en décembre 2012.

Pour atténuer les PNP, le présentateur a recommandé une gestion saine de l'environnement économique et une réglementation prudentielle du secteur bancaire qui sont des facteurs essentiels pour freiner la croissance des prêts dans des conditions de marché normales et stressées. En outre, il a insisté sur les mesures fiscales et monétaires de soutien aux banques et aux entreprises pour contenir les conséquences de la crise. Il a également mentionné que les banques devraient reconnaître la détérioration de la qualité de leurs actifs en appliquant les règles relatives à la classification et à la provision des prêts.

Pour conclure, le présentateur a souligné que pour remédier à l'impact négatif de l'augmentation des PNP sur les fonds propres des banques, les autorités de surveillance peuvent autoriser l'utilisation de réserves de capital et surveiller les plans de restauration des fonds propres pour les banques qui tombent en dessous des normes réglementaires. Il a également évoqué la nécessité de "recycler les mauvaises créances" s'il existe un marché pour les PNP. Enfin, il a indiqué que des critères et des politiques de souscription solides, la diversification et la gestion des limites, la gouvernance des risques, la gestion intégrée des risques, le système d'alerte précoce et l'équilibre entre la croissance, la qualité du crédit et

l'adéquation des fonds propres sont essentiels pour soutenir la valeur des banques et accroître la résilience face aux conditions normales et difficiles du marché.

Suite à cette présentation, certains participants ont principalement commenté les Sociétés de Gestion d'Actifs (SGA) en Afrique, l'amélioration du cadre de supervision et de gestion des risques et le seuil des PNP. À cet égard, il a été noté que les SGA privées et publiques en Afrique, notamment au Nigeria et au Ghana, contribuent à la gestion des PNP. En outre, il a été déclaré que l'absence d'un marché secondaire efficace en Afrique est un obstacle au développement des SGA.

Il est essentiel de disposer d'un cadre pratique de gestion des risques dont le gestionnaire est responsable (causes endogènes) pour améliorer le cadre de supervision. Ainsi, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques efficaces qui devraient être suivies rigoureusement. En outre, les superviseurs doivent connaître toutes les procédures à suivre. De plus, pour améliorer le cadre de gestion des risques, il a été recommandé de mettre en place des normes spécifiques pour chaque pays. Par exemple, en Afrique subsaharienne, chaque pays peut revoir ses normes de prêt afin d'identifier ses faiblesses.

Concernant Bâle 3, une transition a été notée en raison du retard induit par la pandémie. Pour cette transition, il est nécessaire de renforcer la capacité des banques à absorber les chocs et d'être en mesure de contrôler et de réduire les PNP sur la base des mécanismes en place, ce qui pourrait conduire à une révision des normes de prêts et d'emprunts.

En outre, il a été noté qu'il n'y a pas de consensus pour le seuil des PNP. L'autorité peut décider du seuil en fonction de la tolérance au risque, du tampon et des risques que le pays peut absorber. Cependant, chaque juridiction s'efforce de réduire le ratio de PNP.

## **b) Interaction entre les Prêts Non Performants (PNP) et l'inclusion financière**

Le deuxième sous-thème: "Interaction entre les Prêts Non Performants (PNP) et l'inclusion financière" a été présenté conjointement par le Dr. Ashraf Bahie Eldin, Sous-Gouverneur et M. Khaled Bassiouny, Directeur Général du Département de l'Inclusion Financière à la CBE. La présentation s'est principalement focalisée sur un aperçu de la politique d'inclusion financière en Egypte, les avantages et les défis de l'inclusion financière dans le secteur bancaire et les liens potentiels entre l'inclusion financière et les PNP.

Dr. Bahie Eldin a introduit la présentation en mentionnant que la CBE a plusieurs méthodes pour s'assurer que les banques classent correctement leurs prêts à travers la base de données de la CBE, des discussions ouvertes et des réunions avec les banques et les grandes entreprises. Il a souligné l'importance d'une supervision bancaire solide de la CBE, permettant de résoudre les problèmes de PNP, en particulier l'héritage des PNP.

Le Dr. Bahie Eldin a indiqué que le ratio de couverture est essentiel pour évaluer les PNP. Il a souligné que le niveau des Prêts Non Performants était de 30,0% il y a quinze ans, alors que le ratio actuel est de 3,5% en 2021 et a ouvert une discussion conjointe avec M. Khaled sur le niveau des Prêts Non Performants et la promotion de l'inclusion financière et l'interaction entre eux.

S'agissant de l'inclusion financière en Egypte, M. Khaled Bassiouny a noté que la loi de la CBE, qui a été publiée et approuvée, définit l'inclusion financière et inclut les paiements numériques et électroniques. Cette loi a donné une direction claire à la CBE pour entreprendre des actions au niveau national en partenariat avec les entités



gouvernementales et toutes les parties prenantes. En outre, la protection des consommateurs a été énoncée dans ladite loi.

M. Bassiouny a indiqué que les règlements suivants ont été publiés pour favoriser un environnement propice à la promotion de l'inclusion financière et l'évaluation des PNP.

- le règlement sur la protection des consommateurs ;
- la réglementation KYC simplifiée ;
- l'ouverture de compte pour les jeunes à partir de 16 ans ;
- l'épargne et prêt par portefeuille mobile ;
- la création de départements d'inclusion financière au sein des banques ;
- l'initiative d'exemption de défaut de paiement pour les particuliers et les entreprises ; et
- l'initiative Micro-Petites et Moyennes Entreprises (MPME) qui oblige les banques à consacrer 25,0% de leur portefeuille de prêts aux MPME.

En outre, les initiatives supplémentaires suivantes ont été prises pour renforcer l'inclusion financière en Egypte. Il s'agit notamment de l'agent bancaire, de la banque de niveau 2, de la banque numérique, de la facilitation des produits, des services pour les personnes handicapées et de la réglementation de l'utilisation des méthodes de paiement autres que les espèces.

M. Bassiouny a déclaré que la vision guidant la promotion de l'inclusion financière est basée sur le cadre lié à l'autonomisation économique de tous les segments de la société grâce à un système financier formel inclusif. Il permet d'offrir des produits et des services équitables, de qualité et abordables, qui contribueront à la réalisation d'une croissance durable.

Il a également mentionné quatre (4) piliers essentiels ci-après :

- l'autonomisation des consommateurs ;
- l'amélioration de l'écosystème pour les MPME et les strates ;
- les produits et services diversifiés centrés sur le client ; et
- les services financiers numériques.

Les piliers susmentionnés ne seraient pas atteints sans les facilitateurs tels que :

- le cadre juridique et réglementaire et les réformes des politiques ;
- la technologie financière et l'infrastructure financière numérique ; et
- la finance durable et la stabilité économique.

Grâce à divers piliers et facilitateurs, ces initiatives seraient soutenues si le dialogue national autour d'une vision et d'objectifs partagés donnant la priorité à la mise en œuvre du programme d'inclusion financière était conforme à la stratégie de développement durable du pays appelée "Egypt Vision 2030".

La mise en œuvre de cette stratégie nationale a amélioré l'inclusion financière. Ainsi, le taux de bancarisation de la population était de 19,4% en 2014, 33,8% en 2017 et 52,8% en 2020. Il devrait être important en 2030.

Les projets en cours ci-après peuvent être mentionnés :

- le projet du Programme Alimentaire Mondial pour les petits exploitants agricoles "consolidation des terres", permettant aux agriculteurs d'accéder à des services financiers en leur fournissant des outils pour maximiser leur productivité ;
- l'association villageoise d'épargne et de crédit (femmes à faibles revenus dans les zones rurales): amener ces femmes rurales à commencer à épargner dans des institutions financières ;
- les événements d'inclusion financière (ciblant les citoyens des villages pauvres et marginalisés) qui permettent aux banques de rencontrer des clients potentiels dans les zones rurales, dans des villages très éloignés, ce qui a conduit à l'ouverture de près de 8 millions de nouveaux comptes bancaires ; et
- l'éducation financière visant non seulement le personnel bancaire et les décideurs politiques mais aussi les citoyens. L'objectif est de permettre à la banque de faire de l'inclusion financière une norme, de favoriser l'accès aux services financiers pour les populations non bancarisées.

En ce qui concerne le lien entre l'inclusion financière et les prêts, les présentateurs ont souligné l'importance de la diversification des acteurs. En effet, l'inclusion financière permet d'augmenter le nombre d'acteurs; elle contribue également à un meilleur mécanisme de transmission de la politique monétaire. La CBE étant responsable de la définition de la politique monétaire, avec la fixation des taux d'intérêt directeurs, elle doit s'assurer que ces décisions politiques sont pertinentes pour les marchés.

En termes de défis, la promotion de l'inclusion financière pourrait réduire la qualité des actifs, car les personnes physiques ou morales ne connaissant pas le fonctionnement des banques pourraient provoquer des retards dans le paiement des prêts. Le développement de modules de formation sur l'éducation financière (plan de remboursement, engagement contractuel du client, etc.) atténuerait le problème, permettant aux nouveaux clients de devenir les meilleurs clients pour les banques. Par ailleurs, les banques ont adopté une approche basée sur le risque. Toutes les procédures sont conformes à la réglementation sur le blanchiment d'argent, ce qui conduit à des méthodes d'atténuation des risques et de KYC (Connaître Son Client), pour une bonne évaluation de la solvabilité des clients. Par conséquent, les institutions de microfinance ont un taux de défaillance proche de zéro.

Un autre défi est que les banques, pour augmenter la vente de leurs produits (cartes bancaires, marketing, production de relevés bancaires, etc.), externalisent ces tâches à des sociétés qui les mettent en œuvre. Cependant, cette externalisation peut générer des risques car ces entreprises ne connaissent pas les procédures de la banque et ne sont pas sous la supervision de la banque centrale.

Les banques commerciales externalisent de nombreux services pour mieux mener leurs activités. Comme il y a peu d'agences bancaires dans les zones rurales, et pour atteindre ces populations, les agents bancaires intermédiaires disposent d'une licence de la banque centrale. Concernant les institutions de microfinance, elles sont souvent dans les zones

rurales et accordent des prêts pour le compte de la banque, ce qui augmente le taux de PNP.

En conclusion, Dr. Bahie EIDin et M. Bassiouny ont souligné l'importance de l'inclusion financière pour le secteur bancaire malgré les risques sur la qualité des actifs, qui peuvent être atténués par le respect de la réglementation et une bonne gestion des prêts bancaires.

Suite à cette présentation, les participants ont discuté du concept de l'agent bancaire dans le cadre de l'amélioration des services financiers et de l'évaluation du crédit. Les discussions ont également porté sur les défis rencontrés par les FinTechs et le niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués par les institutions de microfinance.

En réponse aux préoccupations des participants, les présentateurs ont précisé que l'agent bancaire est un agent de détail dont le rôle est de permettre l'accessibilité des services bancaires aux clients des zones rurales et éloignées. Ces agents bancaires sont organisés et disposent de systèmes d'information pour fournir des services bancaires tels que les dépôts, les paiements et l'émission de cartes bancaires. Ils disposent également d'installations KYC. Cependant, ils n'évaluent pas les demandes de prêts.

Concernant les FinTechs, ils ont souligné qu'elles sont cruciales pour améliorer la politique d'inclusion financière, avec des solutions qui atteignent les clients dans les zones reculées. Néanmoins, il existe des défis réglementaires, même si la CBE supervise leur activité et leur accorde la licence pour autoriser les opérations. En ce qui concerne les taux d'intérêt élevés pratiqués par les institutions de microfinance, les facteurs explicatifs sont le coût des opérations et le risque. Les clients sont prêts à payer ce coût pour obtenir le prêt, et les PNP sont presque inexistantes dans les institutions de microfinance.

### **c) Résolution des Prêts Non Performants : Quelles stratégies pour les Banques Centrales africaines ?**

Le troisième sous-thème : "La résolution des Prêts Non Performants: quelles stratégies pour les Banques Centrales africaines ?" a été présenté par M. Imanuel Hawanga, Directeur Adjoint - Analyse Hors-Site, Département de la Supervision Bancaire à la Bank of Namibia. La présentation a porté principalement sur les déterminants des politiques et les options de recouvrement des PNP.

Selon une étude de l'Africa CEO Forum, les Prêts Non Performants (PNP) en Afrique sont estimés à 60,0 milliards de dollars, alors qu'en Europe, ils s'élèvent à 600 milliards de dollars. Le problème des PNP est réel puisque le taux de PNP est d'environ 10,0% dans plus de 30 pays africains.

M. Hawanga a indiqué que des PNP élevés empêchaient les banques d'octroyer des crédits à l'économie car les revenus provenant des mauvais actifs sont inférieurs aux niveaux normaux, ce qui diminue leur rentabilité et augmente les provisions. En outre, les coûts de financement augmentent car les contreparties cherchent à couvrir les risques liés aux prêts accordés aux banques affaiblies.

Il est crucial de souligner que les dépréciations et les amortissements épuisent les réserves de capital, et que les PNP nécessitent une pondération des risques plus élevée. En outre, les PNP empêchent l'octroi de nouveaux prêts, car une banque présentant des PNP élevés a une capacité réduite à accorder de nouveaux crédits. Ainsi, les systèmes bancaires avec des PNP élevés connaissent généralement une faible croissance.

Il a indiqué que les banques ont adopté une politique de restructuration des dettes de leurs clients et un moratoire de six (6) mois pour résoudre la question des PNP. Cependant, l'impact de la COVID-19 a exacerbé la récession en Namibie, faisant passer les PNP de 1,6% en 2015 à 6,4% en 2021. Le présentateur a noté l'importance pour les pays africains de connaître le niveau des PNP qui pourrait déclencher un impact systémique sur le secteur bancaire.

En Namibie, les PNP des banques affectent leur portefeuille et la capacité des banques à prêter au secteur privé. En effet, sans ces prêts, les entreprises pourraient avoir des difficultés dans leur activité et leur développement. Par conséquent, les tests de résistance sont un outil efficace pour déterminer l'impact systémique des PNP.

Le présentateur a identifié les facteurs clés pour la détermination des politiques en se basant sur l'étude de l'Institut de Stabilité Financière (ISF) "Aperçu de l'ISF sur la mise en œuvre des politiques - Résolution des Prêts Non Performants - option politique". Une évaluation de la capacité des banques à absorber les pertes est également nécessaire pour traiter les PNP. Une fois que la taille du stock de PNP a été estimée, ainsi que certaines projections sur les nouveaux flux de PNP, cette mesure est comparée aux provisions et aux réserves de capital des banques. En l'absence de tampons suffisamment importants, les pertes liées aux PNP peuvent rapidement éroder la solvabilité des banques. Plusieurs outils sont disponibles pour évaluer l'ampleur du problème des PNP tels que les inspections sur place, les Evaluations de la Qualité des Actifs (EQA) et les tests de résistance.

En outre, une définition claire des PNP et une harmonisation au niveau continental par l'adoption de normes internationales (les normes de Bâle) sont nécessaires même si les définitions des PNP à des fins réglementaires varient selon les pays.

Dans une crise des PNP, les conditions macroéconomiques cycliques et les questions structurelles du secteur bancaire sont pertinentes pour concevoir une réponse politique efficace. Les conditions macroéconomiques sont essentielles car elles affectent la qualité moyenne du crédit et les bilans des banques.

Il est important de mentionner que la concurrence entre les banques peut conduire à une croissance excessive du crédit pour augmenter les résultats d'exploitation. Il est alors crucial de cartographier les PNP, sur la base des registres de prêts pour résoudre ce problème. En outre, les garanties influent fortement sur la faisabilité des options de résolution, car elles peuvent pallier les lacunes en matière d'information et atténuer les pertes. Ainsi, les garanties remplissent non seulement leur fonction traditionnelle de réduction des pertes sur prêts, mais peuvent également contribuer à soutenir un marché pour les PNP lorsque la résolution des prêts devient nécessaire.

Le présentateur a indiqué que la capacité du gouvernement à soutenir le secteur bancaire dépend des marges budgétaires disponibles. Si les pertes liées aux PNP érodent les réserves de capital des banques et qu'aucun filet de sécurité financé par le secteur privé n'est disponible ou suffisamment important, le soutien du secteur public pour la résolution des PNP est requis.

Le dernier facteur clé concerne les contraintes juridiques et judiciaires. Par exemple, en Namibie, des règles strictes ont été établies pour classer les prêts lorsque ceux-ci sont restés pendant 365 jours dans le portefeuille de la banque sans aucun remboursement. Cependant, entre 2019 et 2021, des réglementations contraires ont été émises, dont la règle 108 de la Haute Cour sur les biens tangibles des clients, leur permettant de rembourser les prêts

bancaires dans un nombre de jours défini. Dans le cas contraire, la Banque Centrale enregistre le prêt comme un PNP.

En termes d'options de recouvrement des PNP, de nombreuses options de résolution sont classées en deux catégories : les solutions axées sur le débiteur et les solutions axées sur la banque. La restructuration de la dette est un moyen standard de rétablir la capacité de remboursement d'un créancier. La restructuration de la dette permet à une société non financière de réduire et de renégocier ses dettes non performantes. Les redressements extrajudiciaires n'impliquent pas de procédure judiciaire et sont donc moins coûteux et plus rapides.

En ce qui concerne les instruments de résolution axés sur les banques, le présentateur a mentionné les instruments suivants :

- *Radiations* : les banques hésitent généralement à sortir les PNP de leur bilan, en raison des implications pour les bénéficiaires et le capital. Elles préfèrent conserver la valeur totale du prêt dans leur bilan et compter sur une amélioration des conditions macroéconomiques pour redresser le prêt ou éventuellement le restructurer. Cette option a été mise en œuvre en Tanzanie et en Tunisie ;
- *Ventes directes* : dans le cadre d'une vente directe, la banque vend l'actif PNP à une contrepartie, qui est généralement une autre institution financière, éventuellement une banque, mais aussi divers types de fonds d'investissement. Une vente directe a eu lieu en Namibie à une institution allemande qui fournit des services aux entreprises du secteur privé. Elle a pu aider ces entreprises à se débarrasser de leurs dettes impayées. La Société Financière Internationale (SFI) a mené des activités similaires en Afrique du Sud, au Botswana, en Eswatini, etc. En outre, les questions relatives à la création de marchés secondaires ont été soulevées ;
- *Titrisation* : les flux de trésorerie de plusieurs PNP sont mis en commun pour créer un titre avec différentes tranches senior, mezzanine et subordonnées. Chaque tranche a un profil risque-rendement différent. L'avantage de la titrisation est qu'elle permet une certaine diversification du risque par rapport à un seul nom de crédit. Grâce à l'utilisation de tranches, les investisseurs peuvent choisir la combinaison risque-rendement qui correspond le mieux à leurs préférences. La titrisation a été mise en œuvre lors de la crise des subprimes aux Etats-Unis, qui a déclenché la crise financière mondiale en 2007, afin d'assainir les bilans des banques ;
- *Les Sociétés de Gestion d'Actifs (SGA)* : Les SGA sont des sociétés auxquelles les banques à problèmes peuvent transférer leurs mauvais actifs. Elles peuvent être privées ou publiques, centralisées ou spécifiques à une banque, et l'étendue des actifs bancaires à traiter dans le cadre des SGA varie. Les SGA ont été largement utilisées dans la résolution des PNP, en fonction des besoins des pays ; et
- *Systèmes de Protection des Actifs (SPA)* : Un SPA est un régime d'assurance destiné à soutenir les banques ayant des niveaux élevés de PNP, dans lequel une agence d'Etat propose de couvrir un certain montant des pertes sur leurs prêts anciens contre une commission. L'un des objectifs des SPA est de soutenir l'offre de crédit par les banques, car les PNP peuvent évincer les nouveaux crédits. Les SPA ont généralement été mis en place pendant la phase aiguë d'une crise bancaire. Cependant, à d'autres moments, le risque d'un resserrement du crédit est plus facile à gérer (l'expérience du Zimbabwe et du Nigeria dans l'assainissement du secteur bancaire).

En conclusion, M. Hawanga a recommandé la nécessité pour les pays de déterminer les risques systémiques, de développer une bonne cartographie des caractéristiques et d'adopter des instruments politiques pertinents pour traiter les PNP.

Suite à cette présentation, les participants ont commenté les problèmes des PNP en temps normal et dans le contexte de la COVID-19. Les causes de l'accumulation des PNP peuvent être liées à des facteurs intrinsèques aux banques, à savoir les faiblesses du système de gestion des risques et du contrôle interne. Pour les facteurs liés à l'environnement économique et judiciaire, les difficultés structurelles de certains secteurs économiques peuvent favoriser une augmentation des PNP. Par ailleurs, les faiblesses de compétitivité des entreprises ont révélé des problèmes de positionnement sur les marchés locaux ou étrangers. Un autre facteur pourrait être la lenteur des procédures de redressement judiciaire concernant l'environnement des entreprises et l'absence d'un marché secondaire pour la cession des PNP.

Par conséquent, les participants ont appelé à une stratégie globale de résolution des PNP qui devrait être basée sur une stratégie nationale, avec un plan d'actions quinquennal, comprenant un pilier de résolution, afin de s'attaquer au stock existant de PNP dans les bilans des banques. En outre, une révision des procédures d'exécution collective et un cadre pour la médiation extrajudiciaire sont nécessaires. Le marché des PNP devrait être revitalisé par la création de structures spécialisées. Une unité de résolution devrait être créée au niveau du pilier préventif, avec des pouvoirs spécifiques pour restructurer les portefeuilles de PNP et améliorer les outils de gestion des risques (big data, systèmes d'information efficaces, procédures de sélection des risques, etc.)

Enfin, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ils ont souligné la nécessité d'aider les entreprises à se restructurer et à renforcer leurs fonds propres. A cette fin, les gouvernements, les Banques Centrales et les institutions multilatérales devraient unir leurs forces pour créer un fonds de relance.

### **3.2 Session plénière 2 : Expériences des Banques Centrales de l'ABCA**

Trois Banques Centrales de l'ABCA ont partagé leurs expériences concernant le thème principal du séminaire.

#### **3.2.1. Banque d'Algérie**

Le cadre réglementaire de supervision du système bancaire algérien a connu une réforme substantielle suite à l'adoption du cadre prudentiel au dernier trimestre 2014, conformément aux normes de Bâle II.

Un règlement sur les modalités de classement des créances et leur comptabilisation a été promulgué en 2014 pour réviser la version de 1994.

Ce règlement comprend une série d'améliorations par rapport au système précédent. Il visait à encourager les banques et les institutions financières à être proactives dans la gestion de leurs portefeuilles, en révisant le taux de provisionnement des créances présentant des problèmes potentiels réduits de 30% à 20%. Il prévoit également l'introduction du principe de contagion et l'établissement de dispositions spéciales relatives à la restructuration des créances classées, au passage à perte des créances de faible montant, et au traitement des garanties réelles dans le provisionnement.

Le taux de PNP (brut) des banques en Algérie semble relativement élevé par rapport à plusieurs pays émergents et en développement en raison de l'absence d'un cadre réglementaire permettant aux prêts douteux de passer en pertes. De plus, il n'existe pas en Algérie de sociétés de défaisance cherchant à se spécialiser dans le recouvrement des Prêts Non Performants.

Toutefois, la prise en compte des provisions constituées par les banques pour couvrir ces Prêts Non Performants ramène les prêts classés à des niveaux faibles.

Le suivi de la qualité du portefeuille de crédits des banques est assuré par un contrôle permanent et un contrôle sur place par le biais de rapports périodiques dédiés et d'inspections sur site portant sur ce sujet.

En outre, un processus de suivi rapproché sur site est mis en œuvre par la supervision au niveau des banques présentant des problèmes de qualité du portefeuille d'engagements.

### **Défis**

Les défis suivants ont été mentionnés :

1. l'absence d'un cadre réglementaire ;
2. le niveau élevé de PNP ;
3. l'absence de sociétés de défaisance.

### **Solutions proposées**

Avec l'avènement de la pandémie de COVID-19, et à l'instar des autres Banques Centrales, la Banque d'Algérie a pris des mesures prudentielles visant à permettre un soutien adéquat des entreprises, à atténuer le niveau des créances classées et des provisions des banques et à juguler les effets négatifs de la pandémie sur l'économie nationale. L'application de ces mesures a permis de réduire le niveau des Prêts Non Performants par rapport aux années précédentes et la hausse du financement des entreprises.

### **3.2.2. Central Bank of Nigeria**

#### **Introduction**

L'un des principaux mandats de la Central Bank of Nigeria (CBN) est de promouvoir la sécurité, la solidité et la stabilité du système financier.

Le secteur bancaire nigérian a connu, au fil des décennies, différents épisodes de crises et de faillites bancaires largement imputables à l'incidence élevée des Prêts Non Performants (PNP). D'autres facteurs tels que l'illiquidité et la sous-capitalisation ont également menacé la stabilité du système financier.

La crise financière mondiale de 2007/2008 et la crise du secteur bancaire nigérian de 2009 ont mis en évidence la nécessité d'adopter des mesures réglementaires plus robustes pour faire face au problème des Prêts Non Performants et renforcer la stabilité du système financier. En conséquence, la CBN a introduit plusieurs mesures de réforme pour résoudre le problème, notamment des initiatives visant à renforcer la supervision effective des banques.

## **Evolution des Prêts Non Performants (PNP)**

Le portefeuille de Prêts Non Performants a connu une augmentation dans le secteur bancaire nigérian à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Les causes identifiées de la détérioration de la qualité des prêts à cette époque sont les suivantes :

1. l'existence de débiteurs prédateurs qui abandonnaient leurs obligations de prêt dans certaines banques et obtenaient davantage de prêts dans d'autres banques ;
2. des faiblesses dans l'enquête sur le statut des débiteurs par les banques, car certaines banques ne se sentaient pas obligées de répondre rapidement aux demandes de renseignements d'autres banques sur les débiteurs ;
3. l'absence de pratiques saines de gestion des risques dans certaines banques qui ont continué à accorder davantage de prêts à des clients qui avaient des Prêts Non Performants ; et
4. le manque d'informations de la part des régulateurs pour faciliter l'évaluation du portefeuille de prêts des banques.

L'exercice de consolidation de 2005 a conduit à l'émergence de 25 banques solides et bien capitalisées. Toutefois, les banques ont rapidement commencé à prendre des risques excessifs, en raison du niveau de liquidités dont elles disposaient. Par conséquent, de nombreuses banques ont financé des transactions pétrolières et gazières à forte intensité de capital et ont octroyé des prêts sur marge lorsque les deux secteurs étaient en plein essor. D'autres facteurs ont contribué à l'augmentation des PNP: l'effondrement financier mondial, les mauvaises pratiques de gouvernance d'entreprise dans les banques et les faiblesses des dispositions et pratiques réglementaires.

## **Stratégies adoptées par la CBN pour réduire les PNP dans le secteur bancaire nigérian**

La CBN a déployé des mesures sur plusieurs fronts pour s'attaquer aux causes identifiées de l'augmentation des PNP, et celles-ci ont donné les résultats escomptés. Des initiatives ci-après ont été déployées par la CBN pour traiter/atténuer l'envolée des PNP.

La mise en place du Système de Gestion du Risque de Crédit de la CBN (SGRC) permet de relever le défi de la pénurie d'informations sur le crédit, l'application de directives prudentielles pour guider les processus et les pratiques de crédit. Elle permet également l'octroi d'une licence au bureau de crédit privé pour recueillir des informations auprès des banques et des sources disponibles sur l'historique de crédit d'un débiteur ou d'un emprunteur potentiel.

En outre, la création de la Société de Gestion des Actifs du Nigeria (SGAN) a permis de résoudre les problèmes, de renforcer les pratiques de gouvernance d'entreprise et de réviser le code de gouvernance d'entreprise, les dispositions relatives à la limite de concentration du crédit et les règlements afin de limiter l'exposition aux initiés et aux débiteurs uniques. La CBN a également publié des directives sur le renforcement des cadres de gestion des risques des banques de dépôt.

Par ailleurs, l'introduction du Numéro de Vérification Bancaire (NVB) a permis de consolider les comptes multiples des particuliers et des entreprises. En outre, la Global Standing Instruction (GSI) de 2019 du comité des banquiers permet de réduire l'impact prédateur des débiteurs en série dans le secteur bancaire nigérian.



En 2020, la CBN a approuvé une tolérance réglementaire pour la restructuration des facilités de crédit en réponse à la pandémie de COVID-19 afin d'amortir l'impact de la pandémie mondiale. Certaines des mesures politiques comprennent :

- la prolongation d'un an du moratoire sur toutes les facilités d'intervention de la CBN ; et
- la réduction du taux d'intérêt sur toutes les facilités d'intervention.

Afin de renforcer les pouvoirs de la CBN dans le cadre de sa surveillance renforcée des banques, l'Assemblée Nationale a promulgué la loi 2020 sur les banques et autres institutions financières (BOFIA) afin d'introduire des outils de renflouement pour résoudre les problèmes des PME et autres institutions financières en difficultés.

### **3.2.3. Bank of Zambia**

La hausse de l'inflation, le ralentissement de la croissance du PIB, les taux d'intérêt élevés, entre autres, ont joué un rôle dans l'augmentation du coût des affaires et ont pesé finalement sur les flux de trésorerie des clients des banques, ce qui a entraîné une augmentation des taux de défaut et du niveau des Prêts Non Performants (PNP). En outre, la situation des PNP a été exacerbée par l'avènement de la pandémie de COVID-19 dont les effets ont commencé à se faire sentir au troisième trimestre de 2020.

Le niveau élevé des PNP continue de limiter la rentabilité et la croissance du capital, car les banques mettent de côté les provisions pour pertes sur prêts afin de couvrir les pertes potentielles sur prêts, pesant ainsi sur la capacité d'intermédiation de crédit des banques, ce qui a induit un impact négatif sur la croissance économique. En particulier en Zambie, le niveau élevé des PNP a eu tendance à orienter la préférence des banques en matière d'investissement vers des placements relativement peu risqués, principalement des titres d'Etat, ce qui a empêché le secteur privé de bénéficier du crédit dont il avait tant besoin.

Toutefois, le ratio des Prêts Non Performants par rapport au total des prêts (ratio PNP) a baissé en 2021, passant de 11,9% à la fin janvier 2021 à 10,7% à la fin avril.

L'amélioration du ratio des PNP est attribuée à une réduction réelle des PNP et en partie due à l'assouplissement des exigences relatives aux facilités de crédit restructurées, accordé en avril 2020 dans le cadre des mesures d'aide pendant la pandémie de COVID-19. Sans cette mesure d'allègement, une partie importante des facilités restructurées aurait continué à être classée comme non performante en vertu des règles strictes de classification et de provisionnement des prêts. A cet égard, la Bank of Zambia suit de près les facilités restructurées et est consciente de l'effet sur la qualité globale des actifs si les mesures d'allègement devaient être levées. En mars 2021, 5,9% des prêts bruts ont été restructurés, en raison de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, en supposant que toutes les facilités restructurées soient classées comme PNP, le ratio PNP se détériorerait pour ressortir à 17,3%.

L'impact des PNP sur la stabilité du secteur financier et de l'économie réelle en Zambie est assez évident. En raison du niveau élevé des PNP, de nombreux indicateurs de solidité financière et du secteur réel se sont détériorés. Par exemple, du fait de l'augmentation du risque de crédit, les banques ont augmenté les primes de risque sur les prêts aux entreprises et aux consommateurs, ce qui, dans une certaine mesure, a nui à l'extension du crédit au secteur privé. Alors que l'on observe un ralentissement des prêts au secteur privé,

les prêts au gouvernement sont restés élevés. Compte tenu du ralentissement des activités économiques, le pays a enregistré une croissance négative en 2020 associée à un taux d'inflation à deux chiffres.

Toutefois, le secteur dispose d'une couverture des pertes sur prêts relativement suffisante, de sorte que le risque résiduel, tel que reflété par le rapport entre les prêts nets et les prêts nets totaux, est resté largement inférieur à 4,0%. En outre, le secteur bancaire est resté suffisamment capitalisé. A la fin du mois de mars 2021, les ratios d'adéquation des fonds propres réglementaires primaires et totaux, établis à 17,3% et 19,7%, respectivement, sont restés supérieurs aux exigences réglementaires minimales de 5,0% et 10,0%. Le secteur disposait donc d'un capital suffisant pour absorber les pertes inattendues et soutenir la croissance du bilan.

## Défis

Les défis suivants ont été mentionnés :

1. le ralentissement de la croissance du PIB ;
2. le niveau élevé des PNP ;
3. le niveau élevé du taux d'inflation ;
4. le ralentissement des prêts au secteur privé ; et
5. la détérioration des mesures de solidité financière et des indicateurs du secteur réel.

## 4. SESSIONS DE GROUPE

Les délégués ont délibéré sur trois sujets lors des sessions de groupes.

### **Session de Groupe I : Prêts Non Performants : Déterminants, implications pour la stabilité financière et la croissance économique**

#### **Compréhension des PNP**

La définition réglementaire et comptable du PNP stipule qu'il s'agit d'un prêt accordé à un débiteur, en retard de paiement de 90 jours et qui ne génère plus de revenus pour la banque. Cette définition est conforme aux normes de Bâle 2 et adoptée par la majorité des Banques Centrales. Il est toutefois nécessaire d'étendre la définition pour avoir une vision plus large de la définition des PNP dans la mesure où ils nuisent au développement socio-économique. En effet, l'accent est mis sur l'économie plutôt que sur les entreprises défaillantes financées par les banques pour créer des emplois et contribuer à la croissance économique. Les PNP créés par les entreprises défaillantes faussent la concurrence en matière de santé, car ces entreprises sont toujours présentes sur le marché et empêchent la circulation des liquidités. Lorsque des prêts sont accordés aux clients des banques, la liquidité quitte le système bancaire, mais si les prêts deviennent non performants, la liquidité ne se recycle pas dans le système bancaire. Pour la plupart des banques, le prêt non

performant n'est pas déclassé. Le manque d'efficacité de l'entreprise dû à son statut de prêt non performant aura un impact sur la banque et ne contribuera pas à la croissance économique. En substance, l'accumulation des PNP constitue une menace pour la stabilité financière et limite la capacité du système bancaire à soutenir la croissance économique.

### Déterminants des PNP

1. **Questions macroéconomiques** : l'environnement macroéconomique est important car il affecte les performances des entreprises. L'environnement politique est essentiel car il influence l'élaboration des politiques, ce qui impacte les politiques macroéconomiques. La vulnérabilité aux chocs économiques exogènes, tels que le changement climatique et d'autres crises, affecte également l'environnement macroéconomique dans lequel opèrent les entreprises. Si l'environnement macroéconomique et politique est sain, les banques continueront à injecter de l'argent dans l'économie en finançant des entreprises qui créent des opportunités d'emploi. Il convient donc de surveiller de près l'accumulation potentielle de vulnérabilités dans le système financier.
2. **Questions institutionnelles** : le système bancaire et l'environnement des entreprises manquent d'infrastructures de soutien, notamment l'absence d'informations sur le crédit/de bureaux de crédit, d'entreprises/de sociétés de garantie du crédit et de registres de garanties. La réglementation sur les faillites est également inadéquate. La mise en œuvre des normes comptables par les entreprises est inopportune. La mauvaise coordination entre les différents organes gouvernementaux et la banque centrale nuit à l'efficacité des entreprises, ce qui se traduit par une mauvaise performance des banques et exacerbe les PNP.
3. **Questions réglementaires** : certaines Banques Centrales ne disposent pas d'une réglementation et d'une supervision efficaces. Il s'agit notamment d'un manque de systèmes d'alerte précoce et de mesures d'exécution.

### Micro-questions

- (a) *Problèmes spécifiques aux banques* : Les banques peuvent avoir une gouvernance interne faible, une culture et des processus de gestion de risques médiocres, notamment une administration des prêts (normes de souscription et de suivi) faible, une mauvaise identification des risques dans des secteurs économiques spécifiques, un risque de concentration élevé et des modèles d'alerte précoce inadéquats.
- (b) *Questions liées à la demande* : les PME ont peu de moyens en matière d'éducation financière, de financement et d'expertise commerciale. D'autre part, certaines banques ne surveillent pas suffisamment les PME pour assurer leur existence.

### Feuille de route des Banques Centrales africaines pour le traitement des PNP

1. **Un système financier sûr et solide** : devrait être basé sur un environnement politique stable et des politiques micro et macro-prudentielles efficaces. Il doit y avoir une cohérence dans l'élaboration des politiques au niveau micro et macro-prudentiel afin de promouvoir un système bancaire et financier sûr et solide. A cet

égard, toutes les parties prenantes, telles que le gouvernement, les Banques Centrales et les entreprises devraient coordonner la mise en œuvre des politiques afin de garantir la stabilité financière

2. **Relations avec les parties prenantes** : une meilleure coordination des différents organes gouvernementaux est nécessaire, comme le système judiciaire et les régulateurs, lorsque les régulateurs bancaires invoquent des mesures d'exécution formelles. Il devrait y avoir des tribunaux spéciaux pour gérer la saisie des entreprises non performantes financées par les banques.
3. **Pratiques réglementaires** : les Banques Centrales doivent adopter des pratiques de réglementation et de surveillance saines et une application stricte. Cela pourrait être réalisé en adoptant les normes de Bâle et en les adaptant aux spécificités des juridictions africaines.
4. **Renforcement des capacités** : l'évolution rapide de l'environnement réglementaire et les risques émergents obligent les Banques Centrales à doter les superviseurs bancaires des compétences nécessaires à une supervision efficace des banques. Certaines banques n'ont pas la capacité de surveiller les risques inhérents aux entreprises qu'elles financent et devraient donc renforcer leurs capacités à cet égard pour assurer la pérennité de ces entreprises. En outre, certaines entreprises ne sont pas en mesure de mener à bien la stratégie des modèles commerciaux qu'elles adoptent et devraient donc renforcer leurs capacités de conserver leur part de marché et leur réputation dans l'environnement commercial.
5. **Modèles commerciaux** : les banques doivent adopter des modèles de prêt innovants qui répondent aux besoins des différents niveaux de clients tout en favorisant une concurrence accrue.
6. **Les risques émergents** : les banques et les régulateurs devraient améliorer les pratiques de gestion des risques et bénéficier de l'analyse des big data, de l'intelligence artificielle, de la blockchain et de l'utilisation des technologies au profit de la réglementation (RegTechs).

## **Session de Groupe II : Interactions entre l'inclusion financière et les Prêts Non Performants**

### **Questions clés :**

1. La promotion de l'inclusion financière, c'est-à-dire d'un meilleur accès aux services financiers pour les ménages à faibles revenus et les petites entreprises, est une priorité dans l'agenda de plusieurs Etats membres de l'ABCA pour des raisons de développement économique et financier. Cela soulève la question de savoir si les PNP et l'inclusion financière sont, de manière générale, des substituts ou des compléments. En d'autres termes, l'évolution vers une plus grande inclusion financière contribue-t-elle à augmenter ou à diminuer les taux de PNP ?
2. Les Etats membres de l'ABCA, en général, ont tendance à voir une grande partie de leur population et de leurs entreprises ne pas avoir accès aux services financiers

formels pour un certain nombre de raisons. Ces raisons sont notamment les réseaux limités de succursales et de guichets automatiques bancaires (GAB), les coûts relativement élevés de gestion des petits dépôts et des prêts, les informations inadéquates sur la connaissance du client (KYC) et les limitations sur les collatéraux et les informations de crédit.

3. Bien que l'inclusion financière soit le plus souvent envisagée en termes d'accès au crédit auprès d'une institution financière formelle, le concept a plusieurs dimensions. Les comptes formels comprennent à la fois les prêts et les dépôts, et peuvent être considérés du point de vue de leur fréquence d'utilisation, du mode d'accès, et des objectifs des comptes. Il peut également exister des alternatives aux comptes formels, comme l'argent mobile.
4. Le niveau structurellement élevé des PNP dans la région s'explique par divers facteurs, notamment la volatilité macroéconomique, l'héritage des prêts à problèmes et les mauvaises pratiques de gestion du risque de crédit. En outre, la crise de la COVID-19 est susceptible d'aggraver le problème des PNP.

### **Principaux points à retenir**

1. On observe que les niveaux de PNP dans les Etats membres de l'ABCA sont principalement dus à des dépréciations de crédit dans les expositions aux grandes entreprises, qui ne sont pas liées aux segments de clientèle ciblés dans les initiatives d'inclusion financière.
2. L'inclusion financière a des effets bénéfiques importants sur l'économie. Il existe une possibilité d'augmentation des PNP dans les expositions aux segments de clientèle ciblés par les initiatives d'inclusion financière, principalement en raison des conditions économiques fragiles de ces segments de clientèle.
3. Il est nécessaire d'améliorer les programmes d'éducation financière ciblant les clients de l'initiative d'inclusion financière afin qu'ils puissent acquérir de meilleures compétences pour gérer leurs finances. Cela permettra à ces clients de prendre de meilleures décisions financières, et donc de réduire la possibilité que leurs prêts deviennent non performants. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'éducation financière bien définie au niveau de l'Etat pour qu'elle soit efficiente et efficace.
4. Certaines Banques Centrales membres de l'ABCA ne collectent pas actuellement suffisamment de données en termes quantitatifs et qualitatifs concernant l'inclusion financière (tant du côté de l'offre que de la demande). Il est donc difficile de quantifier tout lien entre l'inclusion financière et les PNP sur la base des données actuelles. Il est donc suggéré que les Banques Centrales membres de l'ABCA envisagent d'intensifier la collecte de données concernant les indicateurs d'inclusion financière afin de disposer d'informations significatives pour mener des recherches à cet égard.
5. Les Institutions de Microfinance (IMF) jouent un rôle important dans la mise à disposition de produits bancaires pour les segments de clientèle ciblant l'inclusion financière. Sur la base des observations de quelques Banques Centrales membres de

l'ABCA, il a été noté que les taux de PNP des banques dans les expositions aux IMF, ainsi que les taux de PNP au sein des IMF, n'étaient pas nécessairement plus élevés que le taux de PNP moyen. Cependant, il a été suggéré que les Banques Centrales membres de l'ABCA envisagent de mettre en œuvre des cadres réglementaires appropriés pour les IMF afin de mieux contrôler leur risque de crédit.

6. Etant donné que des mesures d'évaluation du crédit plus favorables peuvent être appliquées aux segments de clientèle ciblant l'inclusion financière, cela aurait dû se traduire par des PNP plus élevés dans les expositions à ces segments. Cependant, la législation bancaire et les cadres réglementaires de certaines Banques Centrales n'ont pas abaissé les normes de prêt pour les clients ciblés par l'inclusion financière.
7. En général, un accès et une disponibilité plus larges des produits de crédit auraient des avantages en termes de diversification des actifs bancaires, ce qui pourrait avoir un effet positif sur les taux de PNP spécifiques aux banques. Toutefois, l'effort d'inclusion financière n'en est qu'à ses débuts dans la plupart des juridictions de l'ABCA. Par conséquent, il n'y a pas assez de données pour soutenir l'idée qu'une plus grande diversification de l'inclusion financière pourrait conduire à des taux de PNP plus faibles. Il est donc nécessaire que les Banques Centrales membres de l'ABCA mènent des recherches supplémentaires sur les avantages de l'inclusion financière en termes de diversification.
8. Sur le plan macroéconomique, lorsque davantage d'acteurs économiques sont amenés à entrer dans le système bancaire formel, cela contribue à une meilleure transmission de la politique monétaire et à la réalisation globale des objectifs macroéconomiques. Cependant, les limitations des données se sont une fois de plus avérées être un problème dans l'exploration du lien ci-dessus avec les taux de PNP à l'échelle nationale.
9. Il a été observé que les prêts numériques pourraient être un moyen efficace et rapide d'améliorer l'inclusion financière dans les Etats membres de l'ABCA. Cependant, les prêts numériques, n'étant pas garantis par nature, ont tendance à attirer un taux de PNP plus élevé. Néanmoins, lorsqu'ils sont évalués au niveau global, les prêts numériques ne sont pas un facteur significatif de PNP totaux, compte tenu de la faible proportion de ces expositions dans le portefeuille total de prêts. Par conséquent, il a été conclu que les banques pourraient relever les normes de prêt sur les prêts numériques et demander le nantissement de garanties en espèces pour décourager les comportements négligents afin de réduire le taux de PNP.
10. Des frais et charges élevés peuvent conduire les clients du segment non bancarisé à retarder leurs remboursements, entraînant ainsi de nouveaux PNP. Il est donc nécessaire de procéder à un examen approprié de la détermination des frais et charges liés aux services offerts dans le contexte de l'inclusion financière afin de réduire les futurs PNP.
11. La résolution des PNP peut aider à libérer des fonds pour de nouveaux crédits. Il est donc nécessaire d'envisager une résolution plus rapide des PNP, qui pourrait inclure des règlements à l'amiable et/ou des radiations. Cependant, la radiation des prêts a des implications sur la rentabilité des banques. Ce sujet peut être exploré davantage afin de contribuer à une résolution plus rapide des PNP.

Avec la suppression des mesures d'allègement de COVID-19, alors que les économies commencent à se redresser, les groupes à faible revenu pourraient être durement touchés. Il est donc nécessaire d'adopter une approche plus ciblée des différents segments de clientèle et de prévoir des délais différents pour la suppression des mesures de soutien.

## **Session de Groupe III : Crise sanitaire de COVID-19 et Prêts Non Performants : Impacts et défis**

### **Informations générales sur la COVID-19**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la COVID-19 comme une pandémie en 2020 et de nombreux Etats de l'ABCA ont déclaré l'état d'urgence dans leur pays. De nombreuses juridictions ont mis à rude épreuve leurs systèmes de santé pour faire face à cette pandémie. Elles ont mis en place un verrouillage total de leurs économies dans le but de lutter contre la propagation du virus. De nombreux Etats de l'ABCA connaissent de nouvelles vagues plus meurtrières de cette pandémie. Par conséquent, davantage de restrictions sont mises en œuvre dans de nombreux pays. Les vaccinations contre la COVID-19 se font à un rythme lent dans de nombreuses juridictions et sont loin d'atteindre les niveaux d'immunité élevés.

### **Impact de la COVID-19 au niveau macroéconomique**

De nombreuses juridictions enregistrent une croissance négative (ou faible) du PIB, ce qui entraîne des difficultés budgétaires accrues. Les blocages ont eu un impact négatif sur l'emploi, la croissance du crédit et les niveaux de PNP, avec des fermetures d'entreprises dans certains cas.

### **Initiatives de politiques initialement adoptées dans de nombreux Etats de l'ABCA**

#### *Initiatives menées par les gouvernements et les Banques Centrales*

1. Des lignes de crédit pour des secteurs spécifiques, avec un soutien au crédit sous la forme de systèmes de garantie du gouvernement pour les fonds de roulement, et des prêts spécifiques au secteur avec des taux d'intérêt bas et des exigences de garantie limitées ;
2. la réduction des coûts du gaz naturel et de l'électricité pour les secteurs industriels concernés ;
3. des incitations fiscales accrues ;
4. la réduction des taux directeurs des banques pour alléger les coûts d'emprunt ; et
5. l'injection de liquidités sur les marchés financiers pour permettre aux banques de continuer à prêter.

#### *Initiatives en matière de réglementation prudentielle*

6. l'encouragement des banques à offrir des moratoires aux expositions affectées par la COVID-19 et des délais de grâce de remboursement ;
7. l'utilisation de réserves de capital ou d'exigences ajustées en matière de ratio d'adéquation du capital (RAC) ;

8. la restriction des paiements de dividendes et de primes ;
9. la soumission périodique par les banques des expositions liées à la COVID-19 aux superviseurs pour contrôle ;
10. l'augmentation des limites de débiteur unique pour les grandes expositions / dans certains cas, suspension des nouvelles limites proposées pour les prêts à grande exposition ;
11. la communication permanente avec les banques et les secteurs d'activité ;
12. des plans d'examen sur place suspendus dans certains cas ;
13. des ajustements à la hausse sur la plateforme de paiement numérique afin de limiter la manipulation d'espèces et d'améliorer la commodité pour les clients des banques ; et
14. des orientations sur le traitement réglementaire de l'IFRS 9 au milieu de la COVID-19.

### **Défis**

1. Les protocoles de la COVID-19 signifiaient des affaires inhabituelles pour les banques. La nouvelle norme limitait les examens sur place et de nombreux Etats de l'ABCA ont adopté des Dispositions de Travail à Domicile (DTA). Les banques ont également suivi le DTA dans l'environnement de COVID-19 ;
2. La numérisation et les solutions de travail à distance exposent les banques à de nouvelles formes de cyber-risque ;
3. Certaines banques n'utilisent pas pleinement les mesures d'allègement des politiques mises en place. Par exemple, elles ne profitent pas de l'exonération de capital et de l'aide à la liquidité qui leur sont accordées, ce qui nuit à l'extension de leur crédit ; et
4. Dans de nombreuses juridictions de l'ABCA, les PNP ont commencé à augmenter sensiblement en 2021 et les banques ont enregistré des dépréciations de prêts élevées (IFRS 9).

### **Stratégies recommandées**

1. Il est recommandé aux autorités de surveillance de suivre de près l'évolution des performances sectorielles, en particulier celles des entreprises et des institutions financières. Les Banques Centrales devraient également surveiller les questions macro et micro prudentielles et renforcer les systèmes d'alerte précoce (SAP) afin de garantir que les menaces pour la stabilité financière soient détectées et atténuées au moment opportun. Il convient également de surveiller de près l'interconnexion des secteurs industriels, par exemple, entre les secteurs de l'assurance, du marché monétaire et de la banque. Les institutions financières devraient renforcer l'utilisation des tests de résistance pour éclairer les décisions et les mesures prises.
2. Il est important de disposer de stratégies de gestion de crise. C'est pourquoi les institutions financières devraient être tenues de disposer de plans d'urgence, de reprise et de résolution efficaces. Une coordination entre les Banques Centrales et d'autres parties prenantes est également nécessaire. En ce qui concerne la résolution plus rapide des PNP, il convient d'envisager la création de sociétés de



gestion d'actifs et/ou de régimes de protection des actifs pour acquérir et restructurer les PNP.

3. Il est crucial également que les banques améliorent la gestion des risques et instaurent une culture du risque dans les institutions financières. En outre, des registres de crédit centralisés permettraient d'améliorer le scoring du crédit à des fins de prêt et de gestion du risque. Les régimes de provisionnement doivent rester solides, et les Banques Centrales sont encouragées à envisager une mesure de convergence pour des niveaux raisonnables de PNP.
4. Les Banques Centrales/régulateurs devraient continuer à restreindre le versement de dividendes et de primes afin de préserver les exigences de fonds propres des banques et autres institutions financières.
5. Les Banques Centrales/régulateurs devraient également continuer à soutenir les liquidités afin de s'assurer que le secteur bancaire continue à prêter aux secteurs touchés.
6. En outre, les Banques Centrales, les régulateurs et les pouvoirs publics devraient envisager soigneusement une "voie sûre" consistant à dénouer les mesures d'allègement de la politique monétaire au bon moment, afin d'éviter les effets d'escalade ou les conséquences involontaires.

**Fait virtuellement le 30 juin 2021**

## Annexe : Liste des participants

N°	Prénom	Nom	Titre du poste	Banque / Institution
1.	Hugues	Tsafack	Financial Sector Advisor	African Development Bank (AfDB)
2.	Ayagi	Mota Dias	Chefe de Secção de Supervisão das Instituições Financeiras	Banco Central de Sao Tome e Principe
3.	Gernaldo	Rosário	Director de Estatísticas Económica e Financeira	Banco Central de Sao Tome e Principe
4.	Alsis	da Cruz	Technicien Superieur	Banco Central de Sao Tome e Principe
5.	Cruyff	Conceição	Director de Supervisão de Instituições Financeiras	Banco Central de Sao Tome e Principe
6.	Mario	Silva	Supervisor	Banco Central de Sao Tome e Principe
7.	Aiwsthey	Reis	Supervisor	Banco Central de Sao Tome e Principe
8.	Paulina	Fonseca	Técnica de Supervisão Bancária	Banco Central de Sao Tome e Principe
9.	Nimérsio	Trindade	Supervisor	Banco Central de Sao Tome e Principe
10.	Edygelque Seny	Do Rosário Quaresma	Supervisor	Banco Central de Sao Tome e Principe
11.	Hedlane	Cassandra	Técnica	Banco Central de Sao Tome e Principe
12.	Vivianne	Saraiva	Tecnica de Inclusão Financeira	Banco de Mozambique
13.	Leta	De Castro	Técnica	Banco de Mozambique
14.	manuel	cavele	Técnico de Análise Macroprudencial	Banco de Mozambique
15.	Artemisia	Gove	Economist	Banco de Mozambique
16.	Carlos	Manuel	Tecnichian of the Monitoring and Credit Office	Banco Nacional de Angola
17.	Ângela	Nunes	Subdirector	Banco Nacional de Angola
18.	Hilaria	Cunha	Bank Supervisor	Banco Nacional de Angola
19.	Analdete	Garcia	Supervision Bank	Banco Nacional de Angola
20.	Elizabeth	Joaquim	Manager	Banco Nacional de Angola
21.	Salima	Alami Hamdouni	Chargé Suivi des Risques Transfrontaliers	Bank Al Maghrib

22.	Baatlholeng	Goememang	Deputy Director, Research and Financial Stability Dept	Bank of Botswana
23.	Jacqueline	Mpofu	Principal Bank Examiner	Bank of Botswana
24.	Pearl	Nanfuri	Assistant Director, Governors Dept	Bank of Ghana
25.	Joseph	Acquah	Head of Research Unit of the Financial Stability Dept	Bank of Ghana
26.	Stephen	Nortey	Deputy Chief Manager	Bank of Ghana
27.	Joseph	France	Director, Head Financial Stability Department	Bank of Ghana
28.	Osei	Gyasi	Director, Head Banking Supervision Department	Bank of Ghana
29.	Yaw	Sapong	Director, Head other Financial Institutions Department	Bank of Ghana
30.	Divya	Seewon	Bank Officer Grade 1	Bank of Mauritius
31.	Hemlata	Nundoochan	Chief-Supervision Department	Bank of Mauritius
32.	Arjun	Munbodh	Analyst	Bank of Mauritius
33.	Immanuel	Hawanga	Deputy Director	Bank of Namibia
34.	Sofia	Aspara	Principal Financial Analyst	Bank of Namibia
35.	Postrick	Mushendami	Deputy Director Macro Models and Financial Stability	Bank of Namibia
36.	Moses	Moses	Director General for Supervision, Research and Statistics	Bank of South of Sudan
37.	Johnny	Damian	First Deputy Governor	Bank of South of Sudan
38.	Emmanuel	Akaro	Manager	Bank of Tanzania
39.	Sadati	Musa	Manager	Bank of Tanzania
40.	Grace	Aswile	Manager	Bank of Tanzania
41.	Jerry	Sabi	manager	Bank of Tanzania
42.	Asimwe	Bashagi	Manager	Bank of Tanzania
43.	Dickson	Lema	Manager	Bank of Tanzania
44.	Tumubweinee	Twinemanzi	Executive Director Supervision	Bank of Uganda

45.	Hannington	Wasswa	Director Commercial Banking	Bank of Uganda
46.	Augustine	Kwebeiha	Senior Principal Bank Examiner	Bank of Uganda
47.	ROSE	Kuteesa	Head - External Sect. Pol.	Bank of Uganda
48.	Robert	Mbabazize	Director Financial Stability	Bank of Uganda
49.	Adam	Mugume		Bank of Uganda
50.	Rafael	Kasonde		Bank of Zambia
51.	Gladys	Mposha	Director - Bank Supervision	Bank of Zambia
52.	Seheno A.	Ranaivoson	Secrétaire Général Commission Supervision Bancaire et Financière	Banky Foiben'i Madagasikara
53.	Veronica	Rasolofomanana	Responsable Département Stabilité Financière	Banky Foiben'i Madagasikara
54.	Ibrahim	Omar	Inspecteur Supervision	Banque Centrale de Djibouti
55.	Mohamed	Filali	Directeur Général	Banque Centrale de Mauritanie
56.	Mohamed Lemine	Bebacar	Chef Département des Banques non Systémiques et Etablissements Financiers	Banque Centrale de Mauritanie
57.	Mamadou	Diawara	Directeur de cabinet	Banque Centrale de Mauritanie
58.	Mourad Khazri	Mersni	Département de la Supervision Bancaire	Banque Centrale de Tunisie
59.	Said Twahire	Sayyed Chaikhan	Responsable du contrôle permanent	Banque Centrale des Comores
60.	M'ZE MBABA	Radjab	superviseur	Banque Centrale des Comores
61.	Yves	Siasi	Economiste	Banque Centrale du Congo
62.	Yves-Markamp	N.Kampwo	Chef de Service	Banque Centrale du Congo
63.	Farah	Bergheul	Chargé d'Etudes	Banque d'Algérie
64.	Abderrahmane	Aouiti	Studies officer	Banque d'Algérie
65.	AYADI	Faiza	Directrice du Contrôle sur Pièces- Inspection Générale	Banque d'Algérie
66.	Mourad	Dahim	Directeur du Contrôle sur Place	Banque d'Algérie

67.	Walbourgue	Ndabakunda	Analyste de la Stabilité Financière	Banque de la République du Burundi
68.	Benita Rachel	Ndayikeze	Financial analyst	Banque de la République du Burundi
69.	Charlie Jerry	Dingui	Directeur des Activités Bancaires et des Financ. Alt	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
70.	Mariana Okatha	Coly	Adjoint au Directeur de la Stabilité Financière	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
71.	Antoine	Kabre	Chargé de la Mise en œuvre de la Politique Monétaire	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
72.	Bassirou Racine	Kane	Adjoint au Directeur des Activités Bancaires et des Financements Alternatifs	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
73.	Oumar	Konate	Adjoint au Directeur des Activités Bancaires et des Financements Alternatifs	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
74.	Mohamed Lamine	Conté	DG de la Supervision des Institutions Financières	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
75.	Makan	Doumbouya	Deputy of Director of Studies and Research	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
76.	Jules	Sandouno	Economiste	Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
77.	Arlette	Belabout Otam	chef de service suivi des risques systémiques et veille réglementaire	Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
78.	Mohamed	Abou Moussa	1st Sub-Governor for Off-site Supervision	Central Bank of Egypt
79.	Khaled	Bassiouny	General Manager for Financial Inclusion	Central Bank of Egypt
80.	Ashraf	Bahie Eldin	Sub-Governor Banking Affairs Sector	Central Bank of Egypt
81.	Mohamed	Abdelrehim	Head of Risks Sector at the National Bank of Central Bank of Egypt	Central Bank of Egypt

82.	Ezzeldin	El Badry	Executive banking regulations	Central Bank of Egypt
83.	Wahba	Fouqueh	General Manager	Central Bank of Egypt
84.	Akram	Farid	Deputy General Manager-Large Corporate & Risk Reform	Central Bank of Egypt
85.	Yasmine	Rostom	Deputy General Manager	Central Bank of Egypt
86.	Ahmed	Taha	Inspector - On Site Banking Supervision	Central Bank of Egypt
87.	Ahmed	Maghraby	Banking Supervisor	Central Bank of Egypt
88.	Dina	Abdelsalam	Regulations officer	Central Bank of Egypt
89.	Ahmed	Abd ELMoneim Elsayed	Banker A	Central Bank of Egypt
90.	Tarek	Sami	DGM - Team Leader	Central Bank of Egypt
91.	Alshaimaa	Amer	Deputy General Manager	Central Bank of Egypt
92.	Yasmine	Elkhoully	Assistant Manager	Central Bank of Egypt
93.	Amina	Desouky	Supervision Manager	Central Bank of Egypt
94.	Aya	Mostafa	Assistant Manager	Central Bank of Egypt
95.	Nisreen	Nabil	Assistant Manager	Central Bank of Egypt
96.	Mohamed	Farghaly	Financial Analyst	Central Bank of Egypt
97.	Laila	Elkoussy	Relationship Manager	Central Bank of Egypt
98.	Kareem	Mamdouh	Senior Financial Analyst - Macprudential Sector	Central Bank of Egypt
99.	Samuel	Guindy	Senior Executive Regulation Supervision	Central Bank of Egypt
100.	Osama	Abdelrahman	Deputy General Manager	Central Bank of Egypt
101.	Naglaa	Nozahie	Sub-Governor for African Cooperation Sector	Central Bank of Egypt
102.	Zakaria	Hassan		Central Bank of Egypt
103.	Nourhan	Sedeek	Researcher	Central Bank of Egypt
104.	Hader	Abdelhadi	Researcher	Central Bank of Egypt

105.	Jabulane C.	Dlamini	Manager BOP & International Affairs	Central Bank of Eswatini
106.	Vusi	Mabilisa	Senior Economist	Central Bank of Eswatini
107.	Bhekizwe	Dlamini	Manager BSD	Central Bank of Eswatini
108.	Robert	Thejane	Head, Banking Supervision	Central Bank of Lesotho
109.	Emmanuel S.	Doeteh	Bank Examiner	Central Bank of Liberia
110.	Jackson S. W.	Worlobah	Deputy Director for Research Department	Central Bank of Liberia
111.	Michael	Ogun	Senior Advisor, Multilateral Relations	Central Bank of Liberia
112.	Kulubo K	Konie	Bank Examiner	Central Bank of Liberia
113.	James P.	George	Bank Examiner	Central Bank of Liberia
114.	Bouleigh D.	Cooper	Assistant Director	Central Bank of Liberia
115.	Erica	Williams	Deputy Director	Central Bank of Liberia
116.	Hepolite Eboagwu	Ezulu	Deputy Director, Banking Supervision Department	Central Bank of Nigeria
117.	Zacharia	Markus	Deputy Director	Central Bank of Nigeria
118.	Maxwell Okugo	Okafor	Deputy Director & Head of Cross Border Supervision	Central Bank of Nigeria
119.	Hassan	Ibrahim	Manager	Central Bank of Sudan
120.	Mohamed Alaeldin	Elsayed	Regulation officer	Central Bank of Sudan
121.	Ibrahim	Zeidy	Director	COMESA
122.	Thomas	Bwire	Senior Economist	COMESA
123.	Lucas	Njoroje	Economist	COMESA
124.	Matthew	Trieste	Relationship Manager - Sub-Saharan Africa	FED
125.	Elizabeth	Mahoney	International Affairs Officer	FED
126.	Simon	Gray	MCM, advisor	International Monetary Fund (IMF)

127.	Temesgen	Menza	Bank Examiner	National Bank of Ethiopia
128.	Jarsa	Jabulo	Senior Microfinance Examiner	National Bank of Ethiopia
129.	Faith	Batamuriza	Manager Bank supervision Department	National Bank of Rwanda
130.	Mr. Edouard	Gasore	Director of Bank Supervision Department	National Bank of Rwanda
131.	Takondwa	Chauma	Senior Economist	Reserve Bank of Malawi
132.	Mtendere Chilolo	Chikonda	Principal Economist	Reserve Bank of Malawi
133.	Faith	Nhlema	Senior Economist	Reserve Bank of Malawi
134.	Norah	Mukura	Assistant Director, Bank Supervision	Reserve Bank of Zimbabwe
135.	Philip	Madamombe	Director Bank Supervision	Reserve Bank of Zimbabwe
136.	Harry	Mandimika	Principal Bank Examiner	Reserve Bank of Zimbabwe
137.	James	Tsikwa	Principal Bank Examiner	Reserve Bank of Zimbabwe
138.	Jerry	Borerwe	Principal Bank Examiner	Reserve Bank of Zimbabwe
139.	Chamirayi Aaron	Manyumwa	Principal Bank Examiner	Reserve Bank of Zimbabwe
140.	Chenuweni	Saungweme	Senior Bank Examiner	Reserve Bank of Zimbabwe
141.	Makgale	Molepo	Credit Risk Analyst	South African Reserve Bank
142.	Hugh	Campbell	Lead Macroprudential Specialist	South African Reserve Bank
143.	Aivo H.	Andrianarivelo	Executive Director	The United States
144.	Harilala Onintsoa	Raoilisoa Andrianometiana	Senior Advisor to Executive Director	The United States
145.	Carla	Cruz	Advisor Oedbr	The United States
146.	Mahmoud	Mohieldin	Executive Director - Middle East and Maldives	The United States
147.	Wafa	Abdelati	Senior Advisor - Executive Director's Office of the Middle East and Maldives	The United States
148.	Hossein	Mirshojaeian Hosseini	Executive Director	The United States



149.	Kouakou	Konan	Chef de la Division du Suivi des Economies Nationales	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
150.	Imed	Benhadj Hamouda	Chef Division Economique	Union du Maghreb Arabe (UMA)
151.	Grade Momele	Kipre	Director of Financial Integration Department	West African Monetary Agency (WAMA)
152.	Alieu	Ceesay	Chief Economist	West African Monetary Agency (WAMA)
153.	Laurent	Gonnet	Lead Financial Sector Specialist	World Bank
154.	Djoulassi Kokou	Oloufade	Executive Secretary	AACB Secretariat
155.	Acho Théodore	Yapo	Research Officer	AACB Secretariat
156.	Guy Roger Gregoire A.	Kouakou	Research Officer	AACB Secretariat
157.	Konan Y. Arthur	Koffi	Webmaster	AACB Secretariat
158.	Mamadou	Seye	Archivist	AACB Secretariat
159.	Thierno Mountaga	Mbow	Accountant	AACB Secretariat
160.	Imily Dieng	Mbaye	Assistant	AACB Secretariat
161.	Ngoné	Guindo	Interpreters	
162.	Madior	Diop	Interpreters	
163.	Anna	Niang	Interpreters	
164.	Lamine	Yaffa	Interpreters	
165.	Mamsait	Jagne	Interpreters	
166.	Ousmane	Trahore Diop	Interpreters	